



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
20 juin 2024**

**Date de convocation :
13 juin 2024**

Objet :
**Modification de la délibération n° 23.05.17 du
15 décembre 2023 relative à la fixation des durées
d'amortissement des biens – Plan comptable M57**

**Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX.

Membres absents : M. Steve CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Nathalie DELZONGLE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Séverine GODART est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L. 2321-2-27 du C.G.C.T relatif à l'obligation pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles, l'amortissement étant considéré comme une dépense obligatoire au sein du budget,

Vu l'article R. 2321-1 du C.G.C.T fixant les règles applicables aux amortissements des communes et selon lequel les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions,

Considérant la délibération n° 23.05.17 du 15 décembre 2023 fixant les durées d'amortissement à la suite de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 impliquant de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations,

Il convient de modifier l'annexe 1 relative à la durée d'amortissement des immobilisations en y ajoutant le compte 215731 qui n'a pas été repris dans la liste des comptes donnant lieu à amortissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'accepter les modifications de l'annexe 1 relative à la durée d'amortissement des immobilisations en y ajoutant le compte 215731 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Tableau des comptes amortissables M57

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le **27 JUIN 2024**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**
le **27 JUIN 2024**

Le Maire,



David THELLIER.

Annexe 1 : Délibération Amortissement M57

Nature	Catégorie de bien amorti	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'Amortissement
	Biens dont la valeur est inférieure à 500 € TTC	Biens de faible valeur	1 an
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Documents d'urbanisme	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'étude (non suivis de travaux)		5 ans
2032	Frais de recherche et de développement		5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)		5 ans
204	Subvention d'équipement versée	Biens mobiliers, matériel, études	5 ans
204	Subvention d'équipement versée	Btiments et installations	20 ans
2051	Concessions et droits similaires	Logiciels bureautiques, applicatifs, progiciels, site internet...	3 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles		2 ans

21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2121	Plantation d'arbres et d'arbustes		15 ans
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	Clôture, mouvement de terre...	15 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Agencement bâtiments, matériels de cuisine, équipement sportif	15 ans
2138	Autres constructions	Bâtiments légers, abris	10 ans
2152	Installations de voirie	Panneaux de signalisation, miroirs routiers réglementaires, plots, barrière de mise en sécurité, mat, lampadaire	15 ans
21538	Autres réseaux	Réseaux eaux pluviales	20 ans
21533	Réseaux câbles		10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Extincteurs...	2 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		6 ans
21571	Matériel et outillage technique	Laveuse compacte, balayeuse compacte, balayeuse autotractée, camions, mini tracteur, mini pelle...	8 ans

Nature	Catégorie de bien amorti	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'Amortissement
215731	Matériel roulant		6 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	Gros matériels : remorque, rouleau, machine à peinture, bétonnière, balai pour balayeuse,	5 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	Débroussailluse, souffleur à feuilles, tondeuse, cisailles à haie, visseuse...	2 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	Meuleuse, tronçonneuse, pulvérisateur, groupe électrogène, échelles, compresseur, disqueuse, aspirateur de chantier (poussière et eau), scie sauteuse circulaire...	5 ans
21721	Agencement de terrain plantations d'arbres et d'arbustes		15 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		10 ans
21828	Matériels de transport	Véhicules légers	6 ans
21828	Matériels de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, triporteurs, bennes...	7 ans
21828	Matériels de transport	Véhicules deux roues	5 ans
21831	Matériel de bureau et informatique scolaire		5 ans
21838	Autre matériel de bureau et informatique		10 ans
21848	Mobilier	Administratif : tables, bureaux, bornes d'accueil, mobilier d'assise (chaise, pouf, canapé...), mobilier de rangement (vestiaire, armoire, caisson, casier, classeur rotatif, rayonnage...)....	10 ans
21841	Mobilier	Scolaire : tables, chaises, mobilier de rangement, caissons...	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Mobilier urbain fixe au sol : corbeille, poubelle, banc public, arceaux de vélos...	8 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, de radiocommunication, vidéoprojection, gros électroménager (réfrigérateur, lave-linge...)...	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Coffre-fort, armoires ignifuges, armoires fortes...	20 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Aires de jeux, jeux d'enfants (tricycles, trottinettes), matériels et équipements sportifs, instruments de musique, bornes électriques, gros appareil de climatisation...	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Équipements de garage et ateliers : échafaudage, transpalette...	12 ans